



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation

05 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

05 DECEMBRE 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Patrick LEMAIRE, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-25-86

Objet

**Mise en place du
dispositif « Mon
animal au travail »
au sein de la
collectivité**

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Isabelle DUPONT, adjointe au Maire, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée.

Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Joël QUENTIN

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

Rapport :

La Ville de Marly met en place de plus en plus d'actions et d'équipements dans l'optique d'une ville « amie des animaux » (élus délégués à la cause animale, parc canin, cimetière des animaux, distribution de goodies canins...). La ville poursuit cette philosophie avec une politique de ressources humaines s'inscrivant dans un cadre général d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, dans le but de créer un environnement favorable à l'épanouissement et à la réussite professionnelle de ses agents.

Dans ce cadre, il est apparu intéressant d'étudier les expériences de diverses collectivités en matière d'accueil des animaux domestiques, notamment les chiens, sur le lieu de travail. Par ailleurs, ces dernières années, plusieurs études ont démontré l'impact particulièrement positif que pouvait avoir la présence d'animaux domestiques sur le lieu de travail.

Selon une enquête IPSOS de 2017, 45% des sondés estiment que la présence d'un chien au travail permet de réduire le stress et 40% qu'elle favorise un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Dans son édition de mars 2012, l'International Journal of Workplace Health Management rapporte que pour 8 salariés sur 10, la présence d'un animal les aide à se concentrer, à communiquer avec leurs collègues et à être plus créatifs.

Le Professeur Patrick Légeron de l'Université Paris Descartes, un des spécialistes français du stress et des phénomènes de burn-out, décrit la présence animale sur le lieu de travail comme "facteur d'apaisement, de stimulation" qui "permet de pacifier les relations et de faciliter les échanges entre collègues."

Ainsi, la Ville de Marly, a décidé, en lien avec les représentants du personnel, d'expérimenter l'accueil des chiens des agents sur le lieu de travail, et ce dans le respect du présent règlement intérieur et du formulaire de consentement des agents.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 qui vise à lutter contre la maltraitance animale et à renforcer le lien entre les animaux et les hommes ;

Vu les articles 1240 à 1244 du Code civil ;

Vu l'article R622-2 du Code pénal ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime : articles L.211-11 à L.215-11 et article R.211-3 à R.215-15 ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 26 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur « Mon animal au travail » ;

Considérant la mise en œuvre d'un plan de gestion des ressources humaines autour de la qualité de vie au travail ;

S'LO

Considérant les retours d'expérience sur la présence d'animaux au bureau jugés très positifs par les agents et les ressources humaines en stimulant leur moral et améliorant leur productivité ;

Considérant le bilan de la phase expérimentale ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser les agents de la ville de Marly à venir travailler avec leur animal de compagnie (chien),
- d'approuver le règlement intérieur dédié à ce dispositif.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

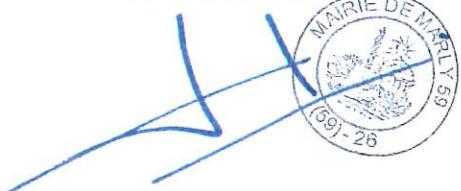
-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance

Joël QUENTIN



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 18/12/2025.....
Document exécutoire à compter du 18/12/2025